



1188 Gimel, le 6 septembre 2011

MUNICIPALITE
DE
GIMEL

PREAVIS MUNICIPAL No 5-2011

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 28 septembre 2011

Objet : Règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Durant le 1^{er} semestre 2011 et pour répondre à la demande de nombreux citoyens, la Municipalité a étudié et fait aménager un jardin du souvenir et un colombarium dans notre cimetière de Gimel.

La mise à disposition de ces nouvelles installations nécessite une mise à jour de l'actuel règlement communal sur les inhumations, les incinérations et le cimetière, adopté par votre autorité le 13 juillet 1989 et approuvé par le Conseil d'Etat le 1^{er} décembre 1989. Le tarif du service des inhumations et du cimetière devra également être mis à jour.

Le projet de ce nouveau règlement et tarif sera soumis à votre étude pour approbation sitôt après son 1^{er} examen par le Service de la Santé Publique.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- D'accepter le règlement et le tarif sur les inhumations, les incinérations et le cimetière.

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 30 août 2011.

Au nom de la municipalité

Sylvie Judas
Syndique

Marlène Pasche
Secrétaire municipale